

APPEL A PROJET 2023 L'EAU, RESSOURCES DE DEMAIN



Note de présentation

Thème

Initier, soutenir et accompagner des actions environnementales liées à l'eau sur le territoire de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, c'est-à-dire les départements de l'Ain, l'Isère, le Rhône, la Savoie et la Haute Savoie.

Préambule

Depuis sa création, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes a toujours placé la notion d'intérêt général au cœur de son action.

Entre 2000 et 2009, l'engagement de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, consacré par la loi de 1999, s'est matérialisé par le soutien financier accordé à de très nombreux projets d'économie locale et sociale. En 2010, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes a revisité cet engagement en créant la Fondation d'entreprise Caisse d'Épargne Rhône Alpes.

La Fondation Caisse d'Épargne Rhône Alpes a pour objet de soutenir des opérations de solidarité en Rhône Alpes autour de 3 axes :

- SOCIAL : s'impliquer pour favoriser l'autonomie sociale des personnes fragilisées par la maladie, le handicap, l'âge ou les accidents de la vie,
- ENTREPRENEURIAL : s'engager dans la création et le développement de l'emploi sur son territoire,
- ENVIRONNEMENTAL : Initier, soutenir et accompagner des actions environnementales sur son territoire.

L'eau : une richesse pour notre territoire

L'axe environnemental est en lien fort avec la politique RSE menée par la Caisse d'Épargne sur son territoire à travers l'eau dans tous ses états. Cet intérêt est à la fois d'ordre :

- Environnemental avec la préservation de la ressource en eau et de sa qualité, la préservation du paysage, des zones humides et des sites d'intérêt écologique, de l'alimentation en eau potable,
- Touristique dont le ski, la plaisance, baignade, etc.
- Industriel telle que l'hydroélectricité, les eaux minérales, usage agricole, industries disposant de pompage en nappe, etc.

Ainsi, la Fondation Caisse d'Épargne Rhône Alpes lance un appel à projets lié à préservation de la ressource en eau, avec 170 000 euros de dotation à destination des structures d'intérêt général portant un projet sur les départements de l'Ain, l'Isère, le Rhône, la Savoie et la Haute Savoie.

Objectifs de l'appel à projets / Enjeux

Cet appel à projets a pour principaux objectifs de susciter et d'aider des initiatives locales originales et d'accompagner les projets du territoire portant sur la thématique de l'eau.

Cette année, la priorité sera donnée aux projets qui permettront de moins consommer d'eau et pour lesquels les impacts et suivis d'impacts seront clairement explicités.

Parallèlement et comme les années précédentes, les projets pourront viser à améliorer les connaissances et l'état des ressources en eau tant superficielles que souterraines. Ils pourront s'inscrire en lien avec les différentes thématiques de l'environnement (qualité, quantité, gestion des eaux, préservation de la biodiversité, etc.) ainsi que sur les enjeux connexes de santé, de climat, d'énergie, etc...

Les principaux objectifs sont également de susciter et aider des initiatives locales originales et d'accompagner les projets du territoire portant sur la thématique de l'eau.

Les candidats

L'appel à projets de la Fondation CERA s'adresse uniquement à des structures ou des organismes d'intérêt général habilités à émettre des reçus fiscaux. Le lieu du projet doit se situer sur le territoire de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes : départements de l'Ain, l'Isère, le Rhône et les deux Savoie.

Les critères d'éligibilité

Le projet à financer doit :

- respecter les thématiques citées à l'article « Objectifs de l'appel à projets»
- être un projet d'investissement, matériel et immatériel rendu nécessaire par ce projet,
- présenter un lien direct avec le thème de l'eau,
- apporter une valeur ajoutée significative en lien avec l'environnement,
- avoir un impact positif et mesurable.

La maturité des projets sera un critère de sélection pour la Fondation.

Les structures ne devront pas avoir bénéficié d'une aide de la Fondation au cours des 3 dernières années.

Actions pouvant être soutenues

Les actions pouvant être soutenues sont les investissements matériels et immatériels rendus nécessaires par ce projet.

Les dossiers pourront porter notamment sur :

- Projets qui permettront de maintenir l'eau dans les milieux aquatiques et les nappes en réalisant des économies d'eau, tout en préservant la qualité,
- Réalisation d'investissements ou des études préalables nécessaires à ces investissements : réhabilitations de sites pollués, aménagements en vue de la valorisation des sites,
- Études pour acquisition ou augmentation des connaissances, pour des activités d'observations, d'évaluation,
- Travaux de recherche ou d'acquisition de données, dans le cadre d'une étude globale
- Actions permettant de répondre aux impacts liés au changement climatique,
- Communication, sensibilisation, animation, réalisation d'outils pédagogiques.

Ne pourront être retenus :

- tout ce qui touche à de l'aménagement dont la seule vocation est les loisirs,
- les projets relatifs aux stations d'épuration,
- les initiatives à caractère individuel,
- le fonctionnement régulier des organismes et leurs missions de base (possibilité de financer le fonctionnement si lié au projet).

Les financements

Le soutien sera concrétisé par un don en mécénat. S'agissant d'un dispositif fiscal spécifique, l'organisme, pour recevoir ce don (et émettre en toute légalité un reçu) doit être éligible et principalement reconnu d'intérêt général.

Les frais de fonctionnement de la structure ne sont pas subventionnés.

Calendrier

- Fin mars 2023 : lancement de l'appel à projets
- **15 juin 2023 : Date limite de dépôt des dossiers de candidature**
- Mi juin 2023 : pré-instruction des dossiers
- Octobre 2023 : Avis du comité d'experts sur les dossiers reçus
- Décembre 2023 : Vote du CA sur les dossiers retenus et information des candidats.

Contenu du dossier de candidature

Les porteurs de projets doivent faire parvenir à la Fondation CERA un dossier complet à remplir sur la plateforme dédiée : <https://cera.projets-caisse-epargne.fr/fr/>

Les pièces à fournir figurent sur ce site. Au besoin, un argumentaire détaillé du projet sera fourni et envoyé par mail à l'adresse : chantal.guillet@cera.caisse-epargne.fr

Seuls les dossiers complets seront examinés par le Comité d'expertise environnementale.

Les participants s'engagent à publier correctement et de bonne foi tous les éléments nécessaires à l'inscription en fournissant des informations exactes. Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration entraînera l'élimination du participant.

La Fondation Caisse d'Épargne Rhône Alpes se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

La sélection des dossiers

Le Comité d'expertise environnementale s'assure de l'éligibilité du projet et émet un avis qui sera soumis ensuite au Conseil d'Administration de la Fondation ou de la Société locale d'épargne concernée, pour décision.

Il est habilité à statuer sur tous les dossiers déposés.

Le débloqué des fonds

Le débloqué des fonds sera subordonné à la signature préalable d'une convention entre la Fondation CERA et le porteur du projet. Il s'effectuera sur présentation de factures.

Le contrôle de l'exécution des projets

Les projets soutenus feront l'objet d'une évaluation dans l'année qui suit le versement, afin de contrôler l'utilisation des fonds et les résultats obtenus par le projet.

Le dépôt des dossiers

Un seul point d'entrée pour déposer un dossier : le site <https://cera.projets-caisse-epargne.fr/fr/>

Le droit de communication

La Fondation Caisse d'Épargne Rhône Alpes mettra en place des actions de communication pour promouvoir cet événement.

Les structures participantes sont également informées que la Fondation Caisse d'Épargne Rhône Alpes est susceptible de photographier, de filmer et d'exploiter l'image des structures participantes dans le cadre du déroulement de l'appel à projets.

À ce titre, chaque structure participante autorise la Fondation Caisse d'Épargne Rhône Alpes à utiliser son image ainsi que les nom et prénom de ses représentants, pour une durée de deux ans à compter de la date de convention sur tout support (notamment sur les sites web de la Fondation Caisse d'Épargne Rhône Alpes) dans le cadre d'actions de communication se rapportant à l'appel à projets.

Quelques exemples de belles actions soutenues par la Fondation CERA en 6 ans :

Lac d'Annecy : Restauration du fonctionnement hydraulique et lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Lac Léman : conception d'un outil pédagogique à l'entrée de la réserve naturelle du Delta de la Dranse.

Lacs sentinelles : aide à la création d'une base de données et d'un site internet.

Nettoyage puis réhabilitation des berges de la Pernaz

Renaturation du canal de Terre-Nue

Rénovation du sentier des Arpelières

Restauration de la continuité écologique au moulin Neuf sur la commune de Malafretaz

Réfection d'un sentier en traverses de chemins de fer au sein de la réserve naturelle du bout du lac d'Annecy

Préservation de la qualité de la ressource en eau du marais de la Deisse

Aménagement écologique et pédagogique de la gravière de la Rivoire

Création d'une zone humide par remise en eau du Grand Albert

Sentier pédestre et d'interprétation de 3 rivières sauvages

Participation au financement du programme « Loutre et castor »

Participation pour la construction de bassins de récupération d'eaux pluviales pour des associations de cultures maraîchères employant des personnes en réinsertion

Aide à l'acquisition d'un bateau de recherche limnologique sur le Léman

Participation aux financements d'un bateau à vocation pédagogique sur le Lac d'Annecy

Participation aux projets d'aménagement de structures à Annecy et Evian visant à valorisation des travaux de recherche et en assurer la communication autour de l'eau

Restauration du cours d'eau le Girand à Meyssiès...

Pour toute demande d'information :

Mail : fondation-entreprise-cera@cera.caisse-epargne.fr

Chantal GUILLET - ☎ 04 72 60 25 79

Fanny POUSSET - ☎ 04 72 60 23 81